

vivre MIEUX

LE MAG'
DES FAMILLES

Auvergne-Rhône-Alpes

PLACE À L'ACTION

OBJECTIF : TIERS-LIEUX

LE RURAL,
NOUVEL ELDORADO
DE L'ENTREPRENARIAT ?

DES PROJETS
ET DES HOMMES



EDITORIAL



A la faveur de la crise de la Covid-19 que nous traversons, un coup de projecteur a été donné sur ces territoires ruraux où il est possible de télé-travailler, grâce au numérique... quand les connexions de haut débit existent, où il est possible de commercer à distance, d'innover, de produire. Certains, après avoir quitté la ville pour un confinement forcé dans une résidence secondaire ou familiale, y ont finalement pris goût, et franchiront peut-être le pas de s'installer définitivement à la campagne pour y travailler ou pour y déplacer leur entreprise.

Mais si une véritable envie existe d'entreprendre là où les conditions de vie sont agréables et où le coût du foncier est bas, (en 2018 l'étude Familles Rurales/Ifop révélait déjà qu'une majorité de français, 60 %, s'ils devaient créer une entreprise, le feraient en milieu rural, et pour 80 % des français la campagne représente le mode de vie idéal) cette crise sanitaire qui conduit vers une crise économique menace dans un même mouvement nombre d'entrepreneurs, ruraux ou non. Elle détruit et fragilise déjà des milliers d'emplois, et avec eux nombre de territoires.

Dans ce contexte, il peut paraître dangereux de promouvoir « l'esprit d'entreprise ». Mais ne négligeons pas ces nouvelles façons d'entreprendre, souvent collectives, ces nouvelles formes de partage des espaces de travail (tiers lieux, espace de coworking...), de création, d'apprentissage, et de lien social qui apportent un esprit d'équipe et de solidarité là où souvent l'entrepreneur se trouvait bien isolé.

Une enquête de l'INSEE a montré qu'à caractéristiques identiques, une entreprise créée dans une commune rurale avait de meilleures chances de survie qu'en milieu urbain. Une plus forte concurrence dans les communes les plus densément peuplées, en particulier à Paris, pourrait l'expliquer. En outre, les prix des biens et services sont en moyenne moins élevés en province que dans les métropoles, ce qui aiderait ces sociétés à mieux faire face aux difficultés financières. Et dans notre dossier, nous ne manquons pas d'exemples d'entreprises ultra-dynamiques situées à l'écart des métropoles.

Entreprendre en milieu rural ? Des opportunités à découvrir

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4130923>

Dominique Marmier,
Président de Familles Rurales, fédération nationale

SOMMAIRE

DOSSIER :

- P. 3 **Le rural, nouvel eldorado de l'entreprenariat ?**
- Avantages et inconvénients du régime micro entrepreneur
 - Des territoires sous l'emprise de la « CAME » ?
 - Un incubateur au service des entrepreneurs ruraux
 - Les chambres de commerce en première ligne
 - Vive la coopération
- P. 8 **PLACE À L'ACTION**
- P. 10 **CE QU'EN PENSENT LES JEUNES**
- P. 11 **EN PRATIQUE**

LA DYNAMO :

- P. 12 • Mathieu Labat : le juriste chausse des espadrilles !
- P. 13 • Paysages nourriciers
- P. 14 • Un porte-voix pour les tiers-lieux

Directeur de publication : Dominique Marmier

Directeur de la rédaction : Guillaume Rodelet

Rédactrice en chef : Niki Vouzas

Ont également contribué à ce numéro :

Marina Julienne (journaliste)

Mise en page : Françoise Barbier

Crédit photos : Adobe Stock

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : 0420682979

Abonnement : 2,75 euros par an

Impression : Imprimerie Vincent

32 avenue Thérèse Voisin - 37042 TOURS CEDEX 1

Imprimé sur papier PEFC

Trimestriel - Numéro 10



Familles Rurales

Fédération nationale

7 cité d'Antin - 75009 PARIS

Tél. : 01 44 91 88 88 / Fax : 01 44 91 88 89

vivremieux@famillesrurales.org - www.famillesrurales.org

Familles Rurales est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, ne relevant d'aucune sensibilité politique, syndicale ou confessionnelle, agréée et habilitée par de nombreux ministères.

Le Mouvement regroupe 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés.



DOSSIER

LE RURAL, NOUVEL ELDORADO DE L'ENTREPRENARIAT ?

Moins de concurrence qu'en ville, un prix du foncier moins élevé, une qualité de vie bien meilleure : les entrepreneurs n'hésitent plus à lancer une activité dans ces territoires ruraux qui, grâce au numérique, sont pour beaucoup connectés.

Vous n'imaginiez pas que le bocage vendéen puisse être une des zones de France les plus dynamiques ? Vous ne connaissez pas Murat, cette petite ville du Cantal de moins de 2000 habitants, son camping municipal et... ses 25 entrepreneurs installés et soixante emplois créés en une dizaine d'années ? Et vous ne saviez pas que les taux de croissance des actifs occupés sont très supérieurs dans les régions peu denses, par rapport aux métropoles ? Alors vous ignorez que l'entrepreneuriat rural a le vent en poupe !

« Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les cœurs des métropoles qui assurent la croissance de l'emploi depuis une quinzaine d'années mais le reste du territoire, explique Laurent Rieutort, directeur de l'Institut Auvergne Rhône-Alpes du développement des territoires. Depuis 1999, les territoires ruraux enregistrent une forte attractivité démographique, supérieure aux métropoles. Et si le tertiaire est en progression dans le rural, du fait du vieillissement de la population et de « l'économie résidentielle » (activités de proximité), l'industrie y occupe toujours deux emplois sur dix, devant l'agriculture (un sur dix) ».

Des mesures incitatives, dont la plus marquante a été l'instauration du régime d'auto-entrepreneur en 2009, ont donné un élan à la création d'entreprises. Depuis une décennie, le nombre de créations d'entreprises augmente, et atteint un nouveau record l'an dernier avec 815 300 créations, soit 18 % de plus qu'en 2018 (Insee). Une hausse portée par les micro-entrepreneurs (+ 25 %), mais les créations d'entreprises individuelles classiques augmentent aussi dans toutes les régions. Et près d'un tiers des entreprises sont créées en milieu rural.

Etonnant ? Pas forcément. *« Entreprendre, c'est répondre à des besoins non pourvus, se démarquer de la concurrence, il est donc judicieux de s'installer là où il y a peu de monde, estime Alexandre Asselineau, directeur de la Business school de Dijon. Les politiques publiques mettent tout en œuvre pour inciter les entrepreneurs à se regrouper sur des pôles de compétitivité où ils sont supposés trouver des jeunes bien formés, des banquiers prêts à investir, et des consommateurs par milliers. Ignorant ainsi la majeure partie du territoire ! Pourtant, nous avons avec ma collègue Anne Albert-Cromarias, enseignante chercheur au groupe ESC Clermont,*

étudié ceux qui s'installent sur un territoire réputé peu attractif, où les ressources nécessaires au développement d'un projet ambitieux manquent a priori. Et bien le choix de ces entrepreneurs « capricieux » s'avère généralement judicieux ! Car ils ont d'autres atouts : un prix du foncier très bas, des ventes en ligne qui permettent aussi d'atteindre une vaste clientèle, etc. »

Par exemple, c'est à Saint-Bonnet-de-Rochefort, à trente kilomètres de Vichy, qu'un enfant du pays a installé sa parapharmacie et développé un « Naturopole » où ont été créés 200 emplois ! À Marciac, 1 200 habitants, le festival de Jazz attire chaque été 200 000 visiteurs. Dans un tout autre secteur, 200 entreprises de mécanique automobile et aéronautique prospèrent aux confins de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère, dans une « Mécanic Vallée » de 14 000 personnes qui compte 200 salariés de plus chaque année !

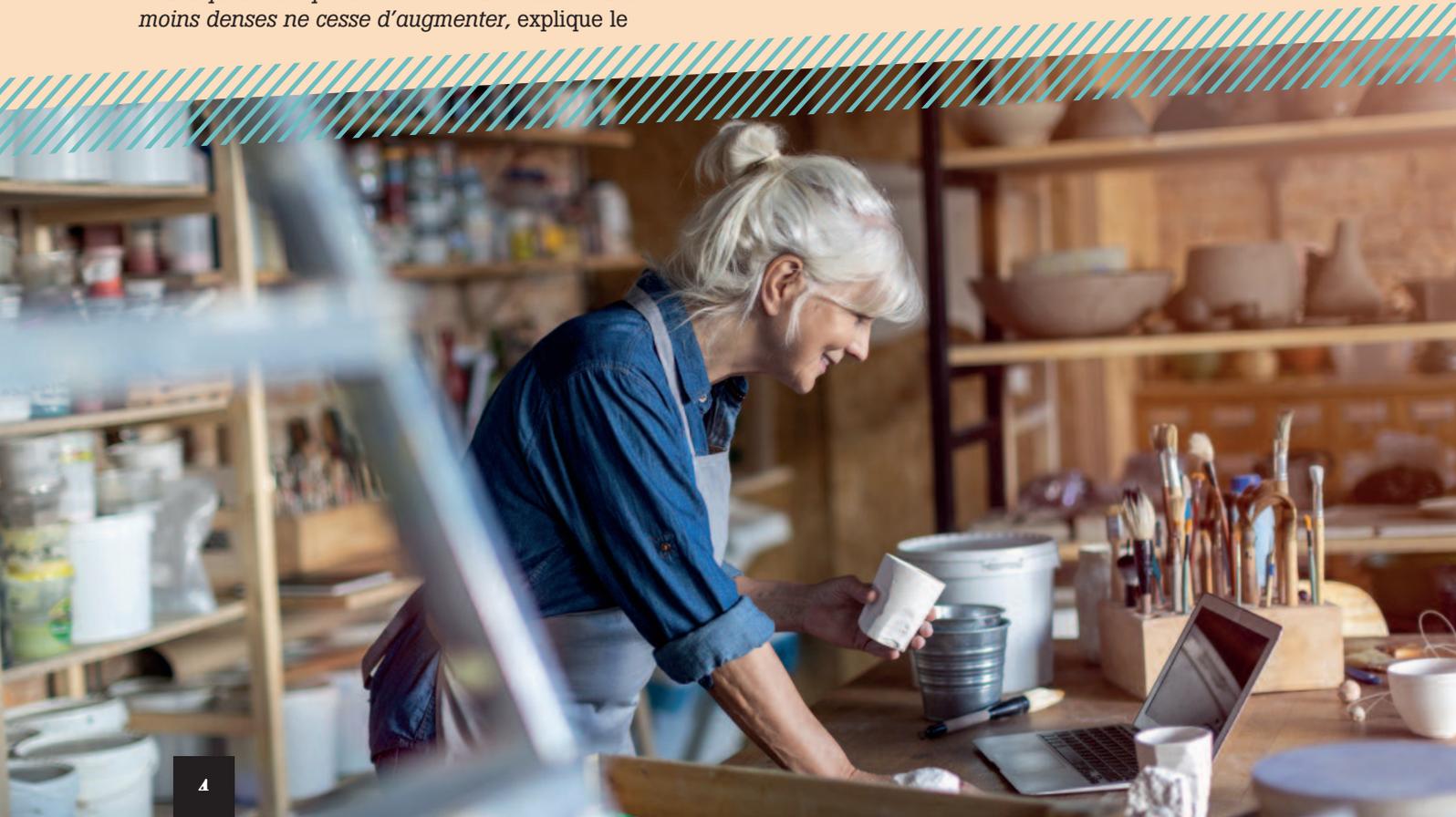
Autre idée reçue battue en brèche : quand on est déjà éloigné de l'emploi, on aurait moins de chance de créer son entreprise à la campagne qu'en ville. « Nous avons mis en place depuis 2016 un programme spécifique pour les zones en faible densité, « Regain », explique Xavier Fabre, directeur adjoint à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), qui octroie des microcrédits à des personnes sans accès aux prêts bancaires. Nous aidons ces entrepreneurs éloignés des villes d'abord par téléphone, et une fois qu'ils ont leur crédit, nous les rencontrons physiquement. Dans cinq départements, nous avons pu aider ainsi 770 personnes à développer ou créer leur entreprise. Le taux de survie de ces entreprises est tout à fait correcte : 76 % sur deux ans ». L'Adie envisage donc d'étendre ce programme, dans le Cantal et le Gers.

Même écho au réseau France Active, qui aide les personnes en situation sociale difficile. « La part d'entrepreneurs que nous soutenons dans les zones les moins denses ne cesse d'augmenter, explique le

directeur général Denis Dementhon. Nous avons 1500 projets en zone de revitalisation rurale, soit 18 % de nos projets. Pour ces entrepreneurs nous augmentons la garantie sur les crédits bancaires de 50 à 80 %, et en contrepartie les banques s'engagent à ne pas exiger de caution personnelle. Par ailleurs, nous finançons des temps d'accompagnement individuels plus longs. »

Le numérique étant une condition essentielle de développement, les connexions internet de ces territoires sont-elles assez efficaces ? Le fort besoin en télétravail lors de la crise du coronavirus a rappelé que certaines zones étaient toujours mal ou pas connectées. Mais selon Sébastien Côté, directeur de « Mon territoire numérique » qui accompagne les collectivités dans leurs politiques numériques, ces « zones blanches » sont en voie de disparition. En revanche trop de territoires ruraux et péri-urbains souffrent encore d'une qualité de service dégradée freinant les innovations. « Grâce au plan France THD (très haut débit), en 2025 nous serons le troisième pays le mieux connecté en Europe. En attendant que tout le territoire bénéficie d'une connexion haut ou très haut débit, il existe des solutions : l'ADSL, le THD radio, des antennes satellites, les boîtiers Femto. En revanche il manque une réflexion sur le développement endogène des territoires. Récemment encore un maire corrézien me demandait de faire venir dans sa petite ville des start-ups. Mais organiser un pont aérien entre une métropole et la Corrèze, cela n'a pas de sens ! Quand je demande aux maires quelles sont leurs richesses, ils me répondent souvent « Un lavoir du 12^{ème} siècle ». Ils devraient d'abord penser à citer leurs habitants ! »

Consacrer plus d'énergie à repérer les talents humains puis les accompagner dans la création de leur activité où qu'ils se trouvent, c'est ainsi que revivront les campagnes.



LES AVANTAGES

François Hurel, est président de l'Union des Auto-Entrepreneurs et inventeur de ce régime

« Ce régime de micro-entrepreneur que j'ai proposé en 2008 a deux vertus : l'universalité et la simplicité. Il s'adresse à tout le monde (jeune, retraité, étudiant, salarié, artiste...), à titre exclusif, alternatif ou cumulatif. On peut donc créer son entreprise tout en exerçant un autre métier ou bénéficiant d'autres revenus.

Ensuite, la démarche de création est très simple : on s'inscrit en dix clics, dont 8 permettent de renseigner son état civil. Les cotisations fiscales et sociales sont très simplifiées et sont à hauteur de 13,15% à 22,4% du chiffre d'affaire. Cela veut dire que si vous n'encaissez rien vous ne payez rien. Les obligations comptables sont limitées à la liste des encaissements. Vous êtes notamment dispensé d'établir des comptes annuels, et n'avez pas besoin d'un expert-comptable.

En revanche votre CA est plafonné à 72 800 euros pour les prestations de services, et 176 200 euros pour les activités d'achat/revente.

Il faudrait prévoir un dispositif de prévoyance pour qu'en cas de maladie, d'accident, ou de situation exceptionnelle (crise du Covid) vous puissiez être indemnisé dans le cadre d'une indemnité journalière. Cette assurance devrait être mutualisée entre tous les acteurs, pour être la moins coûteuse et la plus pertinente possible ».

LES INCONVÉNIENTS

Fabien Masson, avocat, est le premier à avoir obtenu, en 2019, la requalification en salarié d'un ancien chauffeur auto entrepreneur de la plateforme Uber.

« Ce statut ne prévoit pas de garde-fous pour empêcher les donneurs d'ordre de se comporter en employeurs vis-à-vis des micro-entrepreneurs. Beaucoup imposent des contraintes d'horaires, de salaires, sans offrir de garanties liées à un contrat de travail.

Pour les plateformes de VTC, il est possible de prouver ce lien de subordination entre l'employeur et le chauffeur grâce au suivi numérique inhérent à l'activité. On peut établir combien d'heures et de jours fériés vous avez travaillé pour demander des congés, des heures supplémentaires, le remboursement de frais. Beaucoup de plateformes, dans la restauration, la distribution, fonctionnent sur ce modèle, et quand il s'installe, ce lien de subordination avec « leurs » micro-entrepreneurs peut être prouvé. Mais si un patron sur un chantier emploie par exemple un peintre dans des conditions abusives, il est difficile de le prouver.

Ce statut peut convenir notamment à des jeunes qui ne veulent pas de hiérarchie et préfèrent travailler quand ils le souhaitent. Mais cette absence de stabilité les empêche de louer un appartement, d'emprunter de l'argent. Surtout, en cas d'accident, de maternité... ou de Covid, ils bénéficient d'une protection sociale inférieure à celle d'un salarié. La généralisation de ce statut peut créer un marché de l'emploi à deux vitesses ».

DES TERRITOIRES SOUS L'EMPRISE DE LA « CAME » ?

Le point de vue d'Olivier Bouba-Olga. Chercheur en sciences sociales à l'université de Poitiers, auteur de « Dynamiques territoriales : éloge de la diversité ».

« Selon de nombreux experts, la mondialisation plongerait l'ensemble des territoires face à un impératif de compétitivité, seules quelques métropoles pouvant attirer les leaders de demain. Il conviendrait donc de les soutenir fortement en concentrant les efforts des politiques publiques sur ces territoires. Cette croyance n'est plus discutée, comme une mythologie que je désigne par l'acronyme CAME : Compétitivité, Attractivité, Métropolisation et Excellence. Or cette mythologie est fautive et dangereuse.

De nombreuses activités insérées dans la mondialisation, portées par des entreprises dotées d'avantages concurrentiels affirmés, existent en dehors des métropoles. C'est le résultat que l'on obtient en mobilisant des données par zone d'emploi : des territoires comme Figeac, Vitré, Issoire, Vire, sont plus dynamiques que certaines métropoles. Le taux de croissance de l'emploi privé à Vitré depuis la crise de 2008 est le plus élevé de France !

Diverses raisons expliquent que ces zones s'en sortent mieux : parfois, un homme clef a permis le développement, parfois c'est une culture locale très entrepreneuriale et des relations fluides entre privé et public qui ont été

bénéfiques. Mais l'idée qu'il suffirait d'atteindre une masse critique pour créer de l'emploi est fautive ! Oublions ces catégorisations rurales/urbain/péri-urbain pour ne pas passer à côté d'une diversité macro-régionale. Globalement, les régions de l'Ouest et du Sud s'en sortent mieux, en terme de progression de l'emploi et de la population, que les régions du Nord et de l'Est.

Cette mythologie de la CAME provoque aussi de graves effets indésirables : dédier des ressources publiques limitées à quelques startups ou chercheurs jugés « excellents » à quelques grandes villes, renforce les inégalités socio-spatiales. Il y a une course à la croissance entre les villes, sans que personne ne s'interroge sur ce qui rend les gens heureux. Sur le plateau de Millevaches par exemple, les créations d'emplois sont peut être faibles, mais l'activité associative est très importante et diverse. L'objectif d'un territoire est-il de créer plus d'emploi que le voisin, ou de veiller à ce que les habitants y trouvent assez de médecins, de commerces, de services publics ?

La mythologie CAME finit par provoquer des visions dans lesquelles le discours rassurant sur la compétitivité empêche de voir les inégalités, l'engorgement des réseaux de transport, les problèmes de pollution, qui sont devenus le prix à payer pour la performance. »

UN INCUBATEUR AU SERVICE DES ENTREPRENEURS RURAUX



Josépha Poret est chargée du développement territorial à Ronalpia, une association qui accompagne les entrepreneurs sociaux, et se développe désormais dans les territoires ruraux.

LES CHAMBRES DE COMMERCE EN PREMIÈRE LIGNE

Leur rôle est essentiel pour soutenir les entreprises qui se développent en milieu rural. Exemple en Lozère.

1,2 millions d'euros de chiffre d'affaires, une croissance à deux chiffres depuis que l'arrière petit fils du fondateur a repris l'entreprise en 2016 : la success story des ateliers Tuffery, des jeans made in Cévennes, est un bon exemple de la façon dont une entreprise peut se développer même dans un département ultra rural comme la Lozère ! « Avec 15 habitants par km², nous sommes le département le moins peuplé de France, mais chaque année environ 400 entreprises sont créées ou reprises. Nous en soutenons les deux tiers, explique le directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Eric Ferrières.

Pour la reprise des Ateliers Tuffery, tout était là : l'histoire, l'engagement, et le talent. Mais pour monter les dossiers d'aide à la reprise et de financement auprès des partenaires bancaires et publics (Région Occitanie, Fonds Européens...), il faut un accompagnement. C'est là que les conseillers de notre CCI sont entrés en jeu ».

Aider à la création et accompagner les entrepreneurs dans leur développement : c'est le rôle des chambres consulaires, établissements publics d'état. Pour des tarifs défiant toute concurrence, des consultants aident les entrepreneurs à obtenir des prêts bancaires, leurs donnent accès à des contacts professionnels.

« Une grande partie de notre action est consacrée au développement du numérique, poursuit Eric Ferrières. Beaucoup d'entreprises n'ont pas de référencement Google +, pas de site internet. Or pour faire connaître aux touristes les chevaux sauvages réintroduits sur la Causse Méjean, la maîtrise du numérique est indispensable ! »

Pour reprendre l'exemple des ateliers Tuffery, qui exportent dans le monde entier leur « made in France », la vente en ligne représente 80 % de leurs ventes ! Comment créer un site internet ? Du contenu pour les réseaux sociaux ? Améliorer sa visibilité grâce au référencement ? La CCI propose des formations sur ces sujets.

50% du territoire est déjà équipé avec la fibre, et d'ici 2022 toute la Lozère bénéficiera du très haut débit. Le défi le plus important à relever est celui de la formation. « Comment éviter que nos jeunes partent se former ailleurs pour ne plus revenir ? Comme presque toutes les chambres de commerce, nous avons une offre de formation importante, de Bac à Bac +3. Pendant la crise du Coronavirus, nos 48 apprenants ont pu poursuivre leurs cours en ligne ». Et peut être mijoter ainsi un projet de développement sur le territoire

Quel est le rôle de Ronalpia ?

Nous avons pour mission de détecter, sélectionner puis accompagner des entrepreneurs qui prennent des risques, innovent, pour répondre à des besoins sociaux et environnementaux peu couverts, dans le domaine de la solidarité, la mobilité, l'éducation, le handicap... Nous leur proposons un accompagnement individuel, des formations collectives, et leur donnons accès à tout un réseau pour trouver des financements, des partenaires, et des premiers clients.

L'association a un nouvel axe de développement en milieu rural ?

Oui, notre association a été créée en 2013 à Lyon, et nous avons ouvert une antenne en 2016 à Grenoble et en 2017 à St Etienne. En 2017, 25 % des projets candidats au programme Incubation provenaient de territoires situés en dehors de ces métropoles ! Nous avons donc ouvert un incubateur de territoire sur la « biovallée », dans la Drôme, et un autre dans l'Ouest lyonnais. Deux autres lancements d'incubateurs de territoire

sont prévus courant 2020. En moyenne, sur une cinquantaine de dossiers que nous sélectionnons chaque année, une bonne moitié émanent des territoires ruraux, ce qui confirme le besoin.

Ces entrepreneurs ont des besoins spécifiques du fait de leur situation géographique ?

Si dans les villes l'économie sociale et solidaire a gagné ses lettres de noblesse, les entrepreneurs rencontrés en milieu rural se sentent globalement peu compris dans la dimension alternative de leurs projets. Le terme « entrepreneur social » est encore mal connoté, associé à des projets purement associatifs sans réel modèle économique. Pourtant, l'innovation sociale apporte des solutions généralement mieux adaptées aux ressources et besoins spécifiques de ces territoires.

Comment intervenez-vous ?

Nous facilitons leur connexion à des pairs (entrepreneurs sociaux, même lointains), qui vivent des expériences

similaires et explorent comme eux des nouveaux modèles économiques. Mais surtout nous les aidons à se lier aux acteurs locaux existants : fournisseurs, distributeurs, financiers, clients... Dans la Drôme, nous expérimentons même le fait de travailler en association étroite avec l'association Biovallée, qui coordonne localement les projets que nous avons sélectionnés.

Quelles sont les activités plus particulièrement développées sur ces territoires ?

Les circuits courts, le vieillissement de la population ou encore le lien social, font partie du "TOP 3" des problématiques abordées. Un écosystème plus ou moins dense d'appui à la création d'entreprise existe déjà dans les territoires ruraux, via les services de développements économiques des collectivités, les chambres consulaires, etc. Mais Ronalpia apporte une réponse souvent inédite sinon complémentaire pour ces projets avec une finalité sociale et/ou environnementale qui sont en phase d'émergence.

VIVE LA COOPÉRATION !

Patrick et Anne Beauvillard ont fondé l'Institut des Territoires coopératifs (InsTerCoop), et parcourent la France à la rencontre des personnes engagées dans des démarches collectives.

Qu'est ce qu'un projet coopératif ? Par quels mécanismes des personnes parviennent à entreprendre un projet qui va se développer et vivre sur tel territoire et non ailleurs ? C'est notamment à ces questions que l'Institut des territoires coopératifs (InsTerCoop) cherche à répondre, par une démarche d'action-recherche tout à fait originale. « *La coopération est souvent appréhendée en se limitant aux seules parts visibles des projets, explique Patrick Beauvillard. De nombreux travaux étudient le contexte et l'environnement dans lesquels ils sont menés, leur structure juridique, leurs objectifs et leurs résultats. Mais ces informations ne disent rien de ce qui a permis l'émergence des processus implicites, non-pensés, qui permettent à la coopération d'émerger, de se développer et de se renouveler.* »

Pour étudier les processus coopératifs, Patrick et Anne partent à pied, en itinérance pendant quatre à six semaines sur un territoire donné, pour y rencontrer les personnes et associations, qui sont dans une démarche coopérative, et comprendre les clefs de leur réussite. « *Le fait de marcher nous permet de ressentir les contraintes et les atouts d'un territoire, de réaliser à quel point la topographie, le climat sont des éléments qui entravent ou favorisent les actions coopératives, explique Patrick. Par exemple dans les territoires de montagne comme en Auvergne il existe des formes de solidarités climatiques qu'on ne retrouve pas ailleurs.* »

Depuis 2016, l'InsTerCoop a marché plus de 200 jours en Pays de la Loire, Drôme et Ardèche, Lot-et-Garonne, Région Grand-Est et Auvergne, et rencontré ainsi 400 personnes, acteurs de plus de 60 initiatives. Il en



ressort des façons de coopérer différentes. En Drôme-Ardèche par exemple, les initiatives bouillonnent, ce territoire a une tradition d'accueil et de tolérance. Mais si cette région accueille en masse les néo-ruraux, on constate qu'en réalité les populations se mélangent peu, tandis que d'autres départements parviennent à plus de mixité et de diversité.

Convaincu que la coopération est un levier majeur du développement des territoires, l'Institut est chef de file du projet « le développement rural par la coopération », lauréat du programme Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) du Réseau Rural Français. Il propose différentes formations et séminaires sur le « comment coopérer » et édite un guide de méthodes sur les douze principes d'action de la coopération*. Pour le grand public, un film documentaire permettra d'augmenter l'impact social de l'action de l'Institut.

*<https://instercoop.fr/principes-daction-de-cooperation/>

OBJECTIF TIERS-LIEUX

Offrir des lieux fédérateurs pour créer des liens de solidarité sur les territoires et répondre aux défis que sont la révolution numérique, l'organisation du travail, l'animation du territoire, la cohésion sociale : c'est le sens du projet Port@il. Port@il comme « Pôle rural télétravail @nimation intergénération loisirs ». Ce projet, porté par la fédération nationale de Familles Rurales pour développer des tiers-lieux en milieu rural, est cofinancé par des fonds européens (FEADER). Quelques exemples déjà parlants !



ESSAY, UNE COMMUNE COOPÉRATIVE

Quinze associations pour 500 habitants : depuis les années 70, la petite ville d'Essay dans l'Orne, a une sérieuse habitude de l'action collective. Et le résultat est étonnant : du camping au circuit de rallye où se déroulent des compétitions internationales, en passant par un centre d'animation et de loisirs de 250 m², jusqu'à des dégustations organisées par la « Confrérie des compagnons du boudin blanc » (sic !) toutes les activités proposées à Essay sont à l'initiative des différentes associations locales. « Les projets participatifs font partie de l'ADN de la commune, qui est comme un immense tiers-lieu, explique Anthony Marchand, membre de l'association Familles rurales et coordinateur de

l'espace de vie sociale d'Essay. *Mon rôle est d'aider les associations et les habitants à monter et développer leurs projets.* » Par exemple, au milieu des années 2000, certains souhaitaient monter une médiathèque. « Nous avons constitué un comité de pilotage, fait participé des individus et des associations, commencé par un salon du livre de jeunesse qui touche aujourd'hui 1000 élèves sur une dizaine d'écoles, et en 2012 nous avons inauguré dans les locaux de l'office de tourisme une petite médiathèque. » Chaque année, l'association recrute une personne en service civique et un stagiaire, pour accompagner des projets qu'ils lanceront avec des habitants. « Nous venons de créer un concours local d'initiative citoyenne, pour un montant de 500 euros,

explique Claudine Bruneau, présidente de l'association F.R d'Essay. *Un jury sélectionnera une des propositions puis nous accompagnerons le développement de ce projet.* » Un espace de travail partagé nouvellement aménagé au sein du centre d'animation permet d'accueillir tous les acteurs de la vie locale pour mieux développer ces nombreux projets. Un lien étroit va être tissé avec « L'écluserie numérique », tiers-lieu se trouvant sur la commune de Boitron, à quelques kilomètres de là, bien équipé en matériel informatique et imprimante laser 3D ; L'idée étant d'offrir aux habitants des communes voisines des services adaptés autour de l'usage numérique.



SÉVERAC LE CHÂTEAU : UN NOUVEAU « RELAIS FAMILLES »

A Severac d'Aveyron, il n'y a pas seulement un château ! Le territoire dispose d'un tissu associatif dense. L'association Familles Rurales gère depuis de nombreuses années un Multi accueil de dix-huit places, un accueil de loisirs pour une trentaine d'enfants, une structure jeunesse et des activités familiales comme le théâtre et la couture. De 10 salariés il y a deux ans, l'association a vu son effectif passer à 18. Le « Relais Familles » a vu le jour en 2019, dans l'ancienne mairie près des douves du château, suite au travail effectué en lien avec la Fédération Départementale, la CAF et les collectivités locales. Pour soutenir les bénévoles, un poste de coordonnateur a été créé. « *Dans ce lieu d'échanges et de lien social, les habitants ont l'opportunité de s'exprimer, de réaliser leurs projets*, explique Pierre-Marie Boissonnade, chargé de développement à la Fédération Départementale de l'Aveyron. *C'est un Tiers Lieu socio-économique où l'on retrouve des actions de soutien à la parentalité, des permanences d'institutions ou des services comme l'impression de documents mais aussi une dimension économique avec l'espace de co-working qui s'adresse à tous les publics : travailleurs libéraux, nomades, etc* ».

Le relais a été labellisé « France services » : trois agents aident les administrés pour leurs démarches administratives en ligne : impôts, pôle emploi, Caf, retraite, permis de conduire, cartes grises, etc.



UN NOUVEAU TIERS-LIEU À SAINT LÔ

La fédération Familles Rurales de la Manche accompagne sept tiers-lieux sur le département, dont le dernier né se trouve à Saint Lô, dans ses locaux. Dans 70 m² sont proposés des espaces de travail modulables, une salle de réunion, du matériel de visio-conférence, et un espace de convivialité pour échanger. « *Avec la crise du Covid, nous n'avons pas pu démarrer les premières activités avec nos partenaires*, explique Eva Domont, chargée de mission. *Mais nous avons créé un partenariat avec les différents acteurs de la jeunesse (Mission Locale, Maison des ados, BIJ Kiosk, Agglo...) pour réunir et fédérer les jeunes* ». L'idée est de contacter des acteurs de la

culture, des porteurs de projets, des associations pour animer ce lieu avec les jeunes. « *Par exemple, un jeune créateur local de jeux de société présentera son projet, les étapes par lesquelles il est passé, les difficultés...* Nous avons aussi un projet d'exposition sur l'histoire du jeu vidéo et les démarches d'auto-entrepreneur autour d'un café pop-culture : discussion sur les dernières sorties culturelles, coups de cœur (cinéma, séries, manga, jeux vidéo...), échanges et débat sur un sujet lié à une ou plusieurs œuvres et en lien avec un sujet de société. Nous comptons sur les échanges de pair à pair pour donner l'envie d'entreprendre aux jeunes. »



LAURA,

**RÉDACTRICE EN CHEF
DE LA PAGE**

Laura 22 ans, est animatrice dans un centre de loisirs géré par Familles rurales à La Roche-Sur-Yon (Vendée) et fait partie du Comité national Jeunes. Elle nous donne la vision qu'ont les jeunes de ce comité de l'entrepreneuriat.



INTERVIEW DE LAURA RENAUD

Je suis animatrice en école de loisirs depuis quatre ans.

J'ai commencé par passer mon Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ce qui m'a permis de travailler dans les centres de loisirs alors que je continuais mes études, puis j'ai passé le Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport il y a un an.

Dans le centre où je travaille, nous accueillons des enfants de 3 à 11 ans. Il y a une directrice et quatre salariés, et chacun d'entre nous a une grande liberté pour mettre en place des projets, pour proposer de nouvelles activités.

Par exemple, c'est à mon initiative que je vais travailler sur le thème du livre à partir de septembre 2020. Je réfléchis à la façon dont je vais organiser cela, comment faire découvrir différents types de livres (livres jeux, livres sans textes) partager des moments autour de la lecture avec les parents, mais aussi faire venir des acteurs locaux : personnes âgées, étudiants.

J'avais un bac littéraire, et je savais que je voulais travailler avec des enfants, sans savoir exactement dans quel cadre. Dans ma famille, personne n'est entrepreneur, et les professeurs au lycée ou dans le cadre des études ne m'ont jamais parlé de cette possibilité d'entreprendre.

Personnellement j'étais très rassurée de trouver rapidement un CDI, qui me permet de me projeter dans l'avenir, d'envisager d'avoir mon propre logement, ma voiture. Mais je pense que cela doit être très valorisant de monter sa propre entreprise.

Je me trouve encore trop jeune pour me lancer dans un tel projet, mais dans quelques années, pourquoi pas ?

Nous sommes nombreux à constater que dans le cadre de nos études on nous parle très rarement de l'entreprise en général, et de l'entrepreneuriat en particulier. Pour nous c'est une notion assez abstraite. Même si dans notre société le modèle de l'entrepreneur est affiché comme exemplaire et moderne. Même si le fait de créer son entreprise peut être une solution au chômage quand cela fait plusieurs mois que l'on recherche un travail, nos familles nous poussent généralement vers des parcours plus sécurisés : nos parents et grands parents sont rassurés si nous trouvons un emploi stable comme salarié ! Mais si nous leur annonçons que nous allons monter notre propre affaire, ils sont plutôt inquiets...

Pourtant, avec le numérique, nous avons sous les yeux beaucoup d'exemples de jeunes qui valorisent des produits (cosmétiques, vêtements) sur les réseaux sociaux, ou qui parviennent à se faire connaître personnellement par ce biais. Le numérique est un outil efficace pour celles ou ceux qui souhaitent entreprendre, c'est un espace d'information, un mode de communication, de promotion et d'interaction avec des publics ou des clients potentiels. Et nous sommes de cette génération native du numérique, donc nous pouvons facilement l'utiliser. A condition toutefois de savoir se démarquer des autres ! Il faut donc un vrai savoir-faire en marketing digital, et cela ne s'invente pas.

Mais surtout pour entreprendre il faut avoir confiance en soi, trouver des banquiers pour nous soutenir, des personnes pour nous accompagner dans le montage d'un projet qui comporte des risques : que se passe-t-il si notre entreprise échoue ? Quelle est notre part de responsabilité ? Quels sont nos droits au chômage ?

Autant de questions un peu angoissantes...

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN NOUVEAU STATUT POUR LES ÉTUDIANTS-ENTREPRENEURS

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet à tout étudiant ou jeune diplômé qui souhaite créer son entreprise d'être encadré dans un Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE). Il sera accompagné par un entrepreneur ou par un conseiller d'une structure d'accompagnement à la création d'entreprise. Parallèlement, il est suivi par un enseignant tuteur, prêt à le soutenir dans son double parcours. Ce statut officiel est un moyen d'obtenir de la crédibilité auprès des banques et des clients. Il peut aussi rassurer les familles, car le projet est reconnu comme faisant partie de la formation.

Pour en bénéficier, envoyer un dossier de candidature au PEPITE auquel votre établissement est rattaché.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79926/statut-national-etudiant-entrepreneur.html%20>

POUR EN SAVOIR PLUS



LES DEVOIRS DES ENTREPRENEURS VIS-À-VIS DES CONSOMMATEURS

A la campagne ou en ville, sur site ou par internet, tout le monde peut monter son entreprise, à condition de respecter ses clients ! Différentes obligations légales protègent de mieux en mieux les consommateurs.

Les entrepreneurs ont une obligation générale d'information précontractuelle, accrue depuis la Loi Hamon du 17 mars 2014, à destination de leurs clients consommateurs. Le professionnel doit notamment leur indiquer ses coordonnées, des informations sur les caractéristiques et le prix TTC du produit ou du service, les délais de livraison et la disponibilité des pièces détachées.

Pour les contrats qui se concluent à distance il doit adresser au consommateur une confirmation de la commande, archiver les commandes quand elles sont d'un montant inférieur à 120 euros, fournir des informations sur le droit de rétractation et ne pas imposer comme seul mode de règlement le prélèvement bancaire (proposer aussi le règlement par carte bancaire ou chèque par exemple).

Pour les contrats conclus sur les foires et les salons : le professionnel doit fournir des informations spécifiques, et préciser aux clients qu'ils ne disposent pas d'un droit de rétractation, contrairement à ce que croient de nombreux consommateurs.

Dans tous les cas, le professionnel a l'obligation de fournir certains éléments par écrit ou support durable : devis, contrats, bons de

commande, conditions générales de vente. Par exemple : un devis quel que soit le montant de la prestation s'il s'agit d'un dépannage ou d'une réparation et dès 100 euros, s'il s'agit d'un service à la personne.

Le professionnel peut proposer une garantie commerciale. Le client bénéficie toujours en outre des garanties légales : des vices cachés et de conformité.

Depuis 2016, les professionnels doivent proposer à leur client un accès à un médiateur en cas de litige. Cela suppose pour l'entreprise d'adhérer à un organisme de médiation dans son domaine d'activité (en s'adressant à sa fédération professionnelle) ou de souscrire une prestation auprès d'un médiateur référencé par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

L'entrepreneur doit respecter la réglementation européenne de 2018 sur la protection des données (RGPD) et désigner dans l'entreprise un délégué à la protection des données (DPO). Ce délégué est obligatoire dans trois cas, quelque soit la taille de l'entreprise :

- collecte « en masse » de données
- collecte de données sensibles
- si l'entreprise fait partie du secteur public.

Des amendes administratives s'appliquent en cas de manquement à ces différentes obligations.

DES PROJETS ET DES HOMMES

PORTRAIT

MATHIEU LABAT : LE JURISTE CHASSE DES ESPADRILLES !



Mathieu Labat a lâché le droit des affaires pour le commerce d'espadrilles. Et lance un appel aux producteurs de chanvre pour fabriquer un produit 100 % français.

« Cinq ans de droit et tout le reste de travers ! » Voilà comment Mathieu Labat, co-fondateur de l'entreprise de commerce d'espadrilles Art of Soule, résume sa carrière professionnelle. Après des études juridiques, il travaille dans l'événementiel, intègre une entreprise de vêtements spécialisée dans les sports de glisse, puis envisage de lancer une ligne d'habits de montagne « éthiques ». En 2013, toujours inspiré par la fibre événementielle, il fait imprimer le logo du Tour de France sur des espadrilles. Un succès ! C'est alors qu'il retrouve son ami d'enfance, Julien Maisonnave : ce dernier a suivi des études de Sciences politiques puis a travaillé dans le secteur bancaire, avant de réaliser qu'il préférerait la liberté entrepreneuriale !

Et voilà les deux enfants du Pays-Basque réunis pour une improbable aventure de commerce d'espadrilles...

« Je suis très attaché à ma région où de nombreuses entreprises d'espadrilles existaient avant d'être balayées par les importations à bas prix du Bangladesh », explique Mathieu Labat. Il travaille donc avec une entreprise familiale de Moléon, importe pour eux des machines à coudre italiennes récentes et plus performantes qui permettent d'obtenir un textile très solide. Il lui reste à imaginer avec des graphistes indépendants ses propres motifs : et les espadrilles seront ainsi vendues sous la marque, Art of Soule, du nom d'une des provinces du Pays-Basque. Le tissage est réalisé par une entreprise basque également, et les teintures sont faites dans les Pyrénées. « Il ne nous reste plus qu'à trouver une solution pour les semelles », explique Mathieu Labat. Pour l'instant elles sont fabriquées avec du jute importé d'Asie. Mais nous souhaitons trouver en France des producteurs de fils de chanvre, ce qui nous permettrait d'avoir un produit 100 % français ».

Les anciens collègues de Mathieu sont magistrats, cadres, hauts-fonctionnaires. Lui ne regrette pas son choix : la vie au grand air, le surf, les escapades en montagne, compensent largement le stress lié aux aléas du commerce et à certaines erreurs stratégiques faites au début de l'aventure.

« Nous avons exporté beaucoup en Asie notamment, et dépensé des sommes folles en droits de douane et en intermédiaires », explique-t-il. Aujourd'hui nous produisons moins mais mieux, en vendant à une clientèle plus proche des produits classiques mais aussi quelques lignes hauts de gamme ». Cette année par exemple certaines espadrilles basques seront faites avec un tissu japonais traditionnel utilisé pour les ceintures de Kimono ; comme quoi l'imagination n'est pas interdite aux esprits juristes !



LE PROJET

PAYSAGES NOURRICIERS

Dans le petit village de Ségur, en Corrèze, s'élabore une réflexion de tiers-lieu en milieu rural.

Redonner vie à une terre épuisée par des décennies de monoculture-élevage et réaliser un projet agricole alternatif dans un cadre coopératif qui favorise le vivre-ensemble : c'est l'ambition d'Astrid Verspieren, propriétaire des fermes de Ségur (80ha), épaulée par l'association « Paysages nourriciers » présidée par Christine Laurent.

Créée en 2017 à Ségur avec un agriculteur, un agronome, une jardinière-écrivain, une paysagiste et une chercheuse, l'association veut faire le lien entre la ferme agroécologique et le village, pour réaliser à plus grande échelle une transition écologique.

Au sein des fermes, les cultures ont été diversifiées, des haies fruitières de châtaigniers ont été plantées, et un élevage de brebis Shropshire a démarré. Grâce au soutien du Cluster ruralité de la Nouvelle Aquitaine et une équipe de l'Atelier universitaire d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux, l'association a réalisé un diagnostic du territoire. « C'est d'une rencontre avec les habitants qu'a émergé l'idée d'un tiers-lieu axé sur la transition alimentaire dont nous sommes en train de réfléchir aux conditions d'existence, explique Christine Laurent. L'association imagine un espace convivial permettant de croiser pratiques agro-écologiques et connaissances des habitants de toute profession, où il serait aussi possible d'acheter des produits locaux en vrac, de bénéficier d'un atelier de transformation de certains produits (conserves de légumes, jus de pommes), de partager des outils, et même de mettre à disposition un poulailler mobile !

« Le défi, c'est de construire un plan d'action sur dix ans, pour donner un nouveau souffle au village sans s'éparpiller dans une myriade de micro-financements pour des projets ponctuels, souligne Christine Laurent. Nous avons une démarche à la fois scientifique et de terrain pour dessiner un plan stratégique permettant à Ségur de prendre un nouvel élan, mais rien ne se fera sans l'adhésion de la population ».

Le chemin sera long pour embarquer dans cette démarche des fermiers ayant vécu une période où l'agriculture intensive était plébiscitée. L'association organise des rencontres avec des chercheurs, des élus d'autres communes pour promouvoir des façons de faire plus respectueuses du vivant.

Visites de terrains, formations en apiculture et agroforesterie, par exemple, ont déjà trouvé leur public.





Une coopérative pour défendre les intérêts des tiers-lieux et former les porteurs de projets collaboratifs réunit plus d'une centaine de partenaires en Nouvelle-Aquitaine.

UN PORTE VOIX POUR LES TIERS-LIEUX

Au début de l'aventure, Lucile Aigron s'installe en tant que graphiste indépendante en pépinière d'entreprise. Mais suite à la crise de 2008 le loyer s'avère trop élevé et elle doit trouver un lieu à partager. « J'ai mis plus d'un an à fédérer différentes personnes, à trouver un lieu et à créer finalement en 2010 le premier espace de coworking rural en France : « L'arrêt minute » à Pomerol (Nouvelle Aquitaine) ». A une cinquantaine de kilomètres de là, Marie-Laure Cuvelier crée le Node, un des tous premiers espaces de coworking à Bordeaux.

Les deux femmes se rencontrent et fondent avec d'autres ce qui est devenu aujourd'hui La Coopérative des Tiers-Lieux : une organisation d'intérêt collectif qui rassemble, dix ans après sa création, une centaine de sociétaires parmi lesquels on retrouve une soixantaine de tiers-lieux (dont des fab-labs), mais aussi des coopératives d'activité et d'emploi (regroupement d'entrepreneurs), des organismes scientifiques et culturels...

DÉFENDRE L'INDÉPENDANCE DES PROJETS AUPRÈS DES ÉLUS

« Au départ, en 2011, nos principales actions consistaient à faire de la médiation pour défendre l'indépendance des porteurs de projets auprès des collectivités locales et positionner celles-ci dans un rôle de partenaire et d'aide à l'émergence », explique Lucile Aigron.

Très vite, les collectivités comprennent l'intérêt de ces nouveaux espaces de travail qui allient l'efficacité et les commodités d'une entreprise dans un lieu aussi convivial que le domicile ; « Ces tiers-lieux sont bien plus que des bureaux partagés, souligne Lucile Aigron. Implantés très localement, dans un quartier ou dans un village, ils permettent aux habitants de "faire ensemble", dans le cadre de lieux de travail partagés : ateliers et jardins partagés, cafés associatifs, ressourceries, lieux d'apprentissage en pair-à-pair, fab-labs (laboratoire de fabrication d'objets divers)... Tous les secteurs d'activité sont



concernés ! Nous avons aussi identifié des tiers-lieux nourriciers, à vocation agricole et alimentaire. Il y a toute une nouvelle génération d'agriculteurs à installer sur des terres mises en partage et à former sur de nouvelles pratiques agricoles ».

La coopérative poursuit son objectif de développement de nouveaux tiers-lieux, soutenue par la région, qui souhaiterait passer de 200 à 300 tiers-lieux d'ici 2021, répartis sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains et ruraux, afin que chaque habitant puisse accéder à un tel espace à moins de vingt minutes de son domicile.

Mais il ne suffit pas de créer ces lieux, encore faut-il les faire vivre et les pérenniser. Pour cela, la coopérative propose aux personnes qui agissent dans ces différents collectifs des formations professionnalisantes qui leur permette de piloter et développer leurs projets, de trouver des équilibres financiers alors que souvent les modèles économiques de ces structures sont encore fragiles.

« L'important est que la créativité puisse ainsi naître entre différents acteurs (chercheurs, industriels, artistes mais aussi habitants et utilisateurs), de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, de favoriser des échanges grâce aux animations et événements mis en place, explique Lucile. Le bien-être, le fait de rompre l'isolement, de se sentir accueillis, inclus dans un projet collectif ne se mesure pas directement, et pourtant les impacts sociétaux de ces nouvelles structures sont très importants ! »

La coopérative a tissé des liens privilégiés avec des entreprises de formation situées dans d'autres régions notamment Lille, Paris, Saint-Étienne et Nancy.

Elle est financée par chacun des sociétaires, qui y investissent des sommes différentes selon qu'ils sont salariés, tiers lieux, partenaires publics, financiers, etc.

DES REGROUPEMENTS DE TIERS LIEUX EN RÉSEAU LOCAL

Une enquête a été faite en 2018 auprès de 182 utilisateurs de 64 tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine. Avec quelques années d'expériences, elle montre que les tiers-lieux commencent à se regrouper en réseau local avec quelques exemples à la clé tels que le réseau médocain, le réseau départemental de Charentes Maritimes, Synapses 17. Près de 80 % des tiers-lieux ressentent l'intérêt d'une organisation entre eux, ou, pour 25 %, autour de filières métiers.

La question de la participation des utilisateurs dans la vie du tiers-lieu est centrale. 94 % de ces lieux permettent aux utilisateurs de proposer des projets, quand 43 % affirment organiser réellement des événements. La mise en pratique semble être favorisée par la présence de ressources humaines dédiées à la mobilisation et à la facilitation ;

Enfin, la convivialité de ces espaces de travail est plébiscitée : 82 % des utilisateurs jugent l'accueil excellent, estimant que le tiers-lieu leur a permis d'élargir leur réseau amical (70 % des répondants), d'améliorer leur qualité de vie au travail (64 %), et de développer leur réseau professionnel (58 %).

<https://coop.tierslieux.net/>

BULLETIN D'ABONNEMENT AU VIVRE MIEUX

Je souhaite bénéficier de l'abonnement au Vivre Mieux au tarif de 2.75 euros pour 4 numéros/an. Je les recevrai tous les trois mois à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Bulletin d'abonnement et chèque (à l'ordre de Familles Rurales) sont à envoyer à : **Familles Rurales, Fédération nationale, 7 cité d'antin, 75009 PARIS**

Si vous êtes adhérent et souhaitez vous abonner, adressez-vous auprès de votre association locale ou votre fédération départementale.

Consultez le site : www.famillesrurales.org

CONCOURS PHOTO
DU 3 JUILLET AU 6 SEPTEMBRE 2020

On pose pour la pause



À GAGNER :
VOS PHOTOS EXPOSÉES,
DES BONS DE LOCATION DE VOITURE RENT
A CAR, 1 PERMIS VOITURE ET 1 PERMIS
MOTO CER RÉSEAU, UN WEEK-END
AU MUSÉE DES IMPRESSIONNISMES À
GIVERNY, UN AIRBAG MOTO HÉLITE, DES
ÉTHYLOTTESTS CONNECTÉS GOOD ANGEL,
UN VÉLO ÉLECTRIQUE...

À GAGNER EN PARTAGEANT VOTRE PHOTO SUR
INSTAGRAM AVEC **#ONPOSEPOURLAPAUSE**

PLUS D'INFOS SUR [SECURITE-ROUTIERE.GOUV.FR/CONCOURS-PHOTO-POSE-POUR-LA-PAUSE](https://www.securite-routiere.gouv.fr/concours-photo-pose-pour-la-pause)

 sanef

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

RENT  CAR